

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 29 juin 2017

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 22 juin 2017

Publié le 30 juin 2017

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 56

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Stéphanie MODDE	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	M. Yves-Marie BRUGNOT
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	M. Guillaume RUET
M. Patrick CHAPUIS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Hélène ROY	M. Patrick ORSOLA
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Chantal TROUWBORST	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. François DESEILLE	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQAM	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Philippe MOREL
M. André GERVAIS	M. Denis HAMEAU	M. Nicolas BOURNY
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. François HELIE	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Gilbert MENUET
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Charles ROZOY	M. Hervé BRUYERE	M. Cyril GAUCHER
M. Patrick MOREAU	M. Jean ESMONIN	M. Adrien GUENE.
M. Jean-Yves PIAN	Mme Sandrine RICHARD	

Membres absents :

M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Colette POPARD
Mme Louise MARIN	M. Didier MARTIN pouvoir à M. Georges MAGLICA
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
Mme Lydie CHAMPION	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Michèle LIEVREMONT	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Danielle JUBAN pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	M. Laurent BOURGUIGNAT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Gilbert MENUET
	M. Édouard CAVIN pouvoir à Mme Frédérique DESAUBLIAUX
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à M. Patrick BAUDEMONT
	Mme Corinne PIOMBINO pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Adrien GUENE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Subvention 2017 à la SDAT

Au titre de la programmation 2017 du Contrat de ville, et dans le cadre de la convention 2016-2018 avec la SDAT, signée entre l'État, le Conseil Départemental, l'Agence Régionale de Santé, Dijon Métropole et les communes de Chenôve et Dijon, il est proposé **de soutenir les trois actions suivantes à hauteur de 407 200 € :**

- ACOR Grand Dijon pour 325 870 € :

Ce dispositif est un service d'intervention sociale spécialisée dans la prise en charge de situation sociales complexes, un outil de remédiation sociale permettant le retour des bénéficiaires à leur service social ou une réorientation vers un service spécialisé. Il est ouvert à 140 personnes majeures par an, entraînées dans un processus d'exclusion sociale.

Dans le cadre du dialogue de gestion 2017 entre la SDAT et les partenaires financeurs de ce dispositif, le montant global du projet Acor Grand Dijon est identifié exceptionnellement à la baisse compte tenu de l'excédent constaté sur l'exercice 2016.

C'est pourquoi, comparativement à 2016, la subvention 2017 attribuée par Dijon Métropole à la SDAT connaît une baisse de 20 000 €.

- INSER SOCIAL Chenôve à hauteur de 49 430 € :

L'action vise à accompagner les familles fortement marginalisées sur le territoire de la commune de Chenôve. En 2016, la démarche a permis l'accompagnement d'environ 60 personnes au titre d'aides au logement, à la vie quotidienne (besoins alimentaires, hygiène, ...) et moins majoritairement au titre d'éléments connexes (démarches administratives, insertion professionnelle, ...)

- Espace Permanent d'Insertion (EPI) pour 31 900 € :

Il s'agit d'un dispositif qui permet d'accompagner les personnes très éloignées du monde du travail et de les aider à reconstruire un parcours d'insertion sociale et professionnelle. En 2016, c'est plus de 50 personnes qui ont pu être accompagnées.

Dans le cadre du dialogue de gestion 2017, la fragilité financière du dispositif EPI a été évoquée par la SDAT avec le Conseil départemental et Dijon Métropole qui sont les deux seuls co-financeurs.

Une réflexion sera engagée dans l'année pour trouver les moyens de la pérennisation de ce dispositif.

Dans le cadre du budget prévisionnel lié à la convention pluriannuelle, les autres partenaires interviendraient pour l'année 2017 à hauteur de :

- l'État, au titre du Contrat de ville :	100 870 € ;
- l'État, sur ces crédits de droit commun pour :	132 600 € ;
- l'Agence Régional de Santé pour :	80 000 € ;
- le Conseil Départemental pour :	244 500 € ;
- la Ville de Dijon pour :	242 230 € ;
- le CCAS de Dijon pour :	45 000 € ;
- le CCAS de Chenôve pour :	60 000 €.

L'ensemble de ces financements figureront dans l'annexe 2017 à la convention 2016-2018.

La subvention de 407 200 € sera versée par Dijon Métropole en une seule fois.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2017 de 407 200 € à la SDAT en une seule fois ;
- **de prélever** les sommes sur le budget de l'exercice en cours.

SCRUTIN : POUR : 73

CONTRE : 0

DONT 17 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0